



Département du JURA
Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 29 juin 2022

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Hervé BOLE, Mme Ghislaine JUY, Mme Aurélie MAITRE, Mr Sébastien JOUILLEROT, MR Moïse POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT, Mme Françoise GILLET, Mme Emilie ROTH DIT BETTONI
Absents : Mr Gilles LAVRY donnant pouvoir à Mr Cédric IVANES

Secrétaire de Séance : Mr JOUILLEROT Sébastien

Début de la séance : 19h05.

✚ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 01 JUIN 2022

Approbation à l'unanimité.

✚ DELIBERATION 037-2022 : ACHAT DU TERRAIN IMPASSE SUR LE MOULIN

Mr le Maire expose le dossier d'achat de la parcelle ZP1, notamment la dernière partie de cette parcelle qui va être divisée en 3, afin de pouvoir créer une place de retournement pour le camion poubelle. Le reste du terrain acheté pourra également être exploité plus tard. Il y a 10 ares pour un total de 35 000 euros. La signature chez le notaire pourrait être faite à partir du 15 juillet. Mr le Maire demande au conseil municipal une délibération afin de pouvoir signer l'acte chez le notaire.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

✚ DELIBERATION 038-2022 : EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE A LA CHARGE DE LA COMMUNE POUR PROJET DE CONSTRUCTION

Mr le Maire expose la demande d'extension du réseau électrique, pour le projet de construction rue de la Gare (ZI 403) pour un montant de 19 633 euros dont 9 973 euros est à la charge de la commune. Le permis de construire ayant fait l'objet d'un arrêté d'accord, il n'est pas possible pour la commune de refuser l'extension de réseau à sa charge.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

✚ DELIBERATION 039-2022 : AFFECTATION DE RESULTAT

Mr le Maire expose que la délibération 015/2022 portant affectation du résultat datant du 12 avril 2022 ne précise pas que le montant affecté au compte 1068 soit la somme de 57 062.95 euros et la somme de 618 691.08 euros au compte 002, une nouvelle délibération doit donc être prise.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

✚ DELIBERATION 040-2022 : CONVENTION AF POUR MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le fonctionnement de l'Association Foncière d'Ougney nécessite les services d'une secrétaire. Auparavant assuré par Madame Mélanie POIGEAUT embauchée par la commune en qualité d'adjoint administratif et remplacée par Madame K'Bidi Lucille.

Afin de pouvoir dédommager la Mairie pour le travail effectué par Madame K'Bidi Lucille au sein de l'Association Foncière, il convient de signer une convention de mise à disposition du personnel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Mr le Maire à signer la convention.

✚ DELIBERATION 041-2022 : CONVENTION DE RETROCESSION DES PARCELLES ZI91 ZI88 ZI1 ET ZP3 DE L'AF A LA COMMUNE

Mr le Maire expose la convention de rétrocession de terrain des parcelles ZI91 Rue du Four, ZI88 Traje du cimetière, ZI1 Rue de la Ronce, et ZP3 Impasse sur le Moulin rétrocédées à la commune par l'AF en 2021, une convention doit être signée afin de pouvoir mettre à jour le cadastre.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal qui autorise Mr le Maire à signer la convention.

✚ DELIBERATION 042-2022 : PROCURATION POSTALE

Mr le Maire expose une demande de procuration postale au nom de la secrétaire afin qu'elle puisse récupérer les lettres ou colis recommandés au nom de la mairie en son absence.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de procuration

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Registre communal canicule : La Mairie a l'obligation de tenir un registre communal de canicule. Ce registre doit contenir les informations des personnes dites « fragiles » afin de pouvoir les contacter en cas de forte canicule, pour se faire, nous vous remercions de remplir le coupon réponse ci-joint si vous êtes concernés.

Le Maire, Ivanès Cédric

Fin de la séance à 19h35.